

**Région de Bruxelles-Capitale**

Nos réf.: 24/09/2013/IBGE/AUT/396.748/JDE/OVA/kae
N° Nova:05/IPE/485839

Collège des Bourgmestre et
Echevins de Etterbeek
Avenue d'Auderghem 115-117
1040 Etterbeek

Notre contact à Etterbeek: Madame Pascale DENRUYTER

Coordonnées à l'IBGE:

Dossier traité par :	le département Technologies et Rayonnements
N° de dossier :	396.748
N° Nova :	05/IPE/485839
Reçu par l'IBGE en date du :	11/04/2013
Votre contact :	VANDENBALCK Olivier, gestionnaire de dossiers de permis Tél : 02/775.79.48 Fax : 02/775.77.72 Email : ovandenbalck@environnement.irisnet.be

Coordonnées du demandeur:

Raison sociale ou nom :	MOBISTAR S.A.
Siège social ou adresse :	Avenue du Bourget 3, 1140 BRUXELLES
Lieu d'exploitation:	Avenue Jules Malou 60, 1040 Etterbeek

Objet : Demande de Permis d'environnement de **classe 2** pour les installations suivantes : Antennes et installations annexes (rubrique 162) – arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/03/1999 (M.B. 07/08/1999) - situées **Avenue Jules Malou 60, 1040 Etterbeek.**

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de la décision prise par Bruxelles Environnement - I.B.G.E. au sujet de la demande de Permis d'environnement relative à des installations situées à l'adresse reprise sous rubrique.

En cas de désaccord, un recours est ouvert à tout intéressé dans les trente jours à dater de l'affichage de la décision par le titulaire du Permis d'environnement.

Néanmoins, pour le titulaire du permis ainsi que pour le Collège des Bourgmestre et Echevins à qui cette décision est directement notifiée, le délai de recours commence à courir le jour qui suit la notification de la décision.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

J. DELFOSSE
Directeur de la Division
Autorisations et Partenariats